



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 28/09/2021

Président : M. Jean François CHERUBIN

Présents : MM. DIDIER DAKOURY – Arthur FLEURY – Anthony PINTO

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non-disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match et utiliser l'adresse officielle du club.

SENIORS

CHAMPIONNATS SENIORS

Match n° 23409726 : AF Paris 18 / RC Paris 10 - Seniors D3 -B.

Hors la présence de M. Anthony PINTO.

Après la lecture du rapport de l'arbitre et du courriel de RC Paris 10 du 28/09/21 contestant le résultat.

La Commission demande à l'AF Paris 18 de transmettre la feuille de match afin de confirmer le résultat de ce match.

Match n°23409723 : ESC XVème/ AS Paris 2 - Seniors D3 B du 26/09/21.

Courriel du club de l'AS Paris (551831) du 27/09/21 informant d'un dysfonctionnement de la tablette et réserve portée par l'AS Paris sur la participation et la qualification de deux joueurs de l'ESC XV.

Après lecture du rapport de l'arbitre, la commission confirme le résultat de la rencontre 3 à 6 en faveur de l'AS Paris.

Match n° 23926878 : AS Grenelle/ Ménilmontant 2 - Seniors D4 du 03/10/21.

Courriel du club de l'AS Grenelle (539501) du 22/09/21 demandant le report du match cité en objet pour motif: date anniversaire d'un événement particulier du club.

La commission dit le motif non valable et maintient la rencontre à sa date initiale.

Match : AS Centre de Paris2 / Panamicaine Seniors D3 du 03/10/21.

Courriel du club de l'AS Centre de Paris (514389) du 26/09/21 demandant l'inversion de la rencontre depuis le 19/09/21 qui a été refusée par le club de la Panamicaine,

Considérant que le club de la Panamicaine refuse l'inversion de la rencontre, *la commission maintient la rencontre à sa date initiale et demande à l'AS Centre de Paris de trouver un terrain de repli.*

L'AS Centre de Paris redemande une dérogation pour jouer ses matchs à domicile le samedi à 19H00.

La commission a déjà statué sur cette demande le 21/09/21 voir PV sur le site du District 75.

Rappel de cette décision : " *Accord de la commission sous réserve de l'accord du club adverse à défaut de l'application de l'article 40.1 du RSG du district 75*".

Match : n° 23926971 Homentemen/ Perou en Bleu - Seniors D4 B du 03/10/21.

Courriel du club de Perou en Bleu (560598) du 27/09/21 car sur le site internet, il n'est pas indiqué de terrain pour cette rencontre.

La commission demande au club Homenetmen de communiquer à tous ses adversaires le nom et l'adresse de leurs installations.

JEUNES

CHAMPIONNATS JEUNES

Match n° 23404918: Couronnes OFC / Antillais Paris 19 – U14 D2 Bdu 25/09/21.

Courriel du club d' Antillais Paris 19 (540374) du 23/09/21 demandant le report de la rencontre pour motif : manque de licences à cause de la crisesanitaire.

La commission dit le motif non valable et maintient la rencontre à sa date initiale.

Match n° 23427211 : PUC 3 / ES 16^{ème} 3 - U14 D3 A du 25/09/21.

Courriel du club de l' ES 16^{ème} (525523) du 27/09/21. Après la Lecture du rapport de l'ES 16^{ème}, la commission demande au PUC l'envoi de la feuille de match et un rapport détaillé sur l'organisation et le déroulement de la rencontre.

Match n° 23927193 : Trops FC / ES Petits Anges - U16 D3 B du 03/10/21.

Courriel du club de Trops FC (560687) du 28/09/21. Demande du report de la rencontre pour motif lui permettre de valider ses licences dans les temps.

La commission dit le motif non valable et maintient la rencontre à sa date initiale.

Match n° 23434200 : RC Paris 10/ Solitaires FC - U16 D2 du 26/09/21.

Hors la présence de M. Anthony PINTO.

Courriel du club de RC Paris 10 (552646) du 27/09/21. Après lecture du rapport de RC Paris 10, du rapport de l'agent de la ville de Paris et de la FMI, après 2 minutes de jeu, l'arbitre bénévole de la rencontre a arrêté le match à cause des conditions météorologique (pluies et orages), l'agent de la ville de Paris a jugé que le terrain était non praticable pour reprendre le match.

La commission décide match à jouer à une date ultérieure.

Match n° 23434667 : Paris 13 Atletico/ Nicolaite Chaillot - U16 D1 du 26/09/21.

Hors la présence de M. Jean-François CHERUBIN.

Après lecture de la FMI, le rapport de Paris 13 Atlético et de la Nicolaïte Chaillot. *La commission donne match perdu à l'équipe de Paris 13 Atletico (0 point, 0 but) pour erreur administrative au motif que le club n'a pas mis tout en oeuvre pour le match démarre dans les délais légaux (Article 40.2 des RSG du District 75).*

Match n° 23965354: Trops FC / Pitray Olier - U18 D3 B du 03/10/21.

Courriel de Trops FC du 27/09/21 demandant le report de la rencontre au motif que son équipe joue le même jour un match de la coupe Gambardella. *La commission donne son accord et remet ce match au 10/10/21.*

DIVERS TOUTES CATEGORIES ET FORFAITS**Match n° 23460222 : Couronnes OFC / Antillais Paris 19 - U14 D2 du 25/09/21.**

Après lecture de la feuille de match (absence de l'équipe Antillais Paris 19).

La commission enregistre le 1^{er} forfait d' Antillais Paris, 19 une amende de 40€ (cf annexe financière).

Match n° 23404463 : Championnet sport / ES Parisienne – U14 D2 du 25/09/21.

Après lecture de la feuille de match (absence de l'équipe ES Parisienne 2).

La commission enregistre le 1^{er} forfait de ES Parisienne 2, et inflige une amende de 40€ (cf annexe financière).

Match n° 23427229 : Couronnes OFC 2 / Solitaires FC 3 – U14 D3.B du 25/09/21.

Après lecture de la feuille de match (absence de l'équipe Solitaires FC 3)

La commission enregistre le 1^{er} forfait de Solitaires FC 3, et inflige une amende de 40€ (cf annexe financière).

Match : ES Parisienne 3 / OL Montmartre - U14 D3 C du 25/09/21.

Courriel du club de l'OL. Montmartre (516449) du 26/09/21 informant que le match n'a pas eu lieu (absence du club recevant).

La commission enregistre le 1^{er} forfait de l'ES Parisienne 3, et inflige une amende de 40€ (cf annexe financière).

Match : Paris Atlético / ES Paris XIII - U16 D2 du 26/09/21.

Courriel du club de l'Entente sportive Paris XIII (551989) du 24/09/21 déclarant son forfait avisé.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de ES Paris XIII.

Match n° 23434199 : Couronnes OFC / UA Chantier - U16 D2 du 26/09/21.

Après lecture de la feuille de match constate l'absence de l'équipe visiteuse UA Chantier, la commission enregistre le 1^{er} forfait de l'UA Chantier et inflige une amende de 40€ (cf annexe financière).

Match : AC Paris 15 / Maccabi Paris - Seniors Féminines D1 du 25/09/21.

Courriel du club de Maccabi de Paris (563601) du 23/09/21 déclarant son forfait avisé.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de Maccabi Paris.

Match : Nicolaite Chaillot / US Paris XI - Seniors Féminines D1 du 25/09/21.

Courriel du club de l'US Paris XI (522471) du 23/09/21 déclarant son forfait avisé.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de US Paris XI.

Match n° 23460222 : Paris Féminin FC/ FC Solitaires - Seniors Féminines D1 du 25/09/21.

Après lecture de la feuille de match (absence de l'équipe Solitaires).

La commission enregistre le 1^{er} forfait de Solitaires FC, et inflige une amende de 40€ (cf annexe financière).

Match : US Paris XI / Championnet sport – U 18 D2 du 26/09/21.

Courriel du club de Championnet Sport (511117) du 24/09/21 déclarant son forfait avisé.

La commission enregistre 1^{er} Forfait avisé de Championnet Sport.

Match n° 23433937 : ES Parisienne / Couronnes - U18 D1 du 26/09/21.

Après lecture du rapport de l'arbitre absence du club recevant ES Parisienne,

La commission enregistre le 1^{er} forfait de l'ES Parisienne et inflige une amende de 40€ (cf annexe financière).

Courriel de Pitray Olier JS (516516) du 28/09/21.

Demande une dérogation pour jouer toutes ses rencontres « Stade Pitray Olier - 30 grande voie des Vignes 92290 CHATENAY-MALABRY » terrain N° 1 et terrain N° 2 qui sont en cours d'homologation par la LPIFF.

La commission accorde la dérogation pour que toutes les rencontres du club Pitray Olier puissent se jouer sur ces deux terrains pour la saison 2021/2022.

Courriel de la Salesienne du 29/09/21.

Annulation des engagements, après parution des Calendriers :

- +45 ANS

Une amende de 150 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.
(cf annexe financière).